

DOSSIER D'INSCRIPTION en

1^{ère} Générale
 1^{ère} Technologique

Année scolaire 2026-2027

LES DOCUMENTS A COMPLETER ET A TRANSMETTRE

Une version papier de ce dossier d'inscription est disponible à l'accueil du lycée

- La fiche **administrative et de droit à la bourse**
 - Copie de la carte d'identité de l'élève et du livret de famille (*pages des parents et de l'élève*)
 - Si concerné : **jugement du tribunal** concernant l'autorité parentale et la garde des enfants (exclusivité ou partage) ou **attestation** stipulant la garde et la domiciliation de l'enfant,
- La fiche **pédagogique**
- La fiche **financière**
- La fiche **vie scolaire**
- La demande éventuelle **d'inscription à l'internat**
- La fiche **Infirmierie – urgence**
- S'assurer d'avoir fait la commande de la **carte Pass'Région Jeunes**
- L'adhésion MDL** (FACULTATIF).
- A CONSERVER : Le fonctionnement du restaurant scolaire*

RESTITUTION DES DOSSIERS

Les parents et les élèves sont accueillis sur les chaînes d'inscription selon le calendrier indiqué ci-dessous au choix :

Mercredi 1^{er} juillet de 13h à 17h

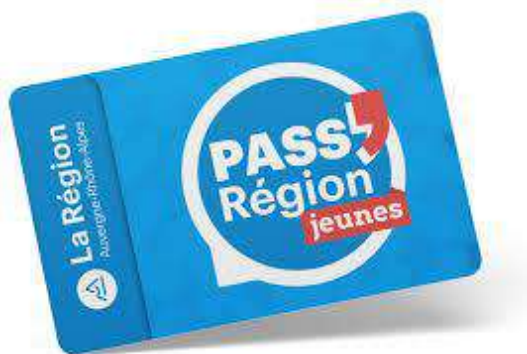
Jeudi 2 juillet de 8h30 à 18h

Vendredi 3 juillet de 8h30 à 14h

DISTRIBUTION DES MANUELS SCOLAIRES

Les manuels scolaires seront distribués durant la 1^{ère} semaine de cours au lycée.
(carte pass'régiion jeunes obligatoire, ou le numéro de dossier pass'régiion jeunes)

**Le calendrier et les modalités de rentrée
seront publiés sur le site internet du lycée ultérieurement.**



auvergnerhonealpes.fr/passregionjeunes

Obligatoire

Le PASS' Région jeunes permet :

- De bénéficier d'avantages,
- De déjeuner au Lycée Monge lorsque vous aurez crédité la carte pour les repas,
- De bénéficier du prêt des manuels scolaires,
- D'accéder au lycée.

Pour les nouveaux entrants au lycée qui ne possèdent pas de PASS' Région jeunes

Il est impératif de **commander le PASS' Région jeune sur l'appli du Pass' Région ou sur le site.**

A la réception de votre dossier, le Lycée validera cette inscription, vous recevrez ensuite la carte à votre domicile.

Pour les élèves qui possèdent déjà le PASS' Région jeunes

Les avantages du PASS' Région jeunes sont rechargés à distance d'une année sur l'autre si l'élève remplit toujours les critères d'éligibilité. A partir du mois de juin, l'établissement revalidera la carte. Un mail vous informera lorsque l'établissement aura réalisé la revalidation.

En cas de perte/vol/casse

Il vous faut déclarer la perte, le vol, la casse de votre carte PASS' Région jeunes dans la rubrique « mon compte » sur le site Web. 5 € seront prélevés sur l'un des avantages restant sur le PASS' Région jeunes au titre de la participation aux frais de refabrication de la carte.

Manuels scolaires

Le Pass' Région permet d'obtenir gratuitement les manuels scolaires.

Il est obligatoire de rendre les manuels de l'année précédente pour recevoir les nouveaux manuels.



Les manuels seront distribués en classe pendant la première semaine de la rentrée.



FICHE DE RENSEIGNEMENTS

Information sur le traitement de vos données personnelles

Les renseignements demandés sur cette fiche sont indispensables à l'établissement de votre enfant pour gérer sa scolarité et pour vous contacter à tout moment, en particulier en cas d'urgence.

Ces informations sont également utiles à l'académie et au ministère pour mieux connaître les établissements et contribuer à leur bon fonctionnement.

C'est pourquoi il est important de remplir cette fiche avec soin et de signaler dès que possible à l'établissement tout changement (coordonnées, situation familiale...).

Les informations que vous donnez au moyen de cette fiche sont enregistrées par l'établissement dans l'application **SIECLE** (Système d'information pour les élèves des collèges, des lycées et pour les établissements).

Qu'est-ce que l'application SIECLE ?

Finalités et bases légales

SIECLE est un traitement de données à caractère personnel mis en œuvre par le ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse :

- **pour le contrôle de l'obligation d'instruction**, au titre d'une **obligation légale** auquel l'établissement est soumis au sens du c) de l'article 6 du règlement général (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 sur la protection des données (RGPD)
- **pour la gestion administrative, pédagogique et financière des élèves, des apprentis et des étudiants des collèges et des lycées**, dans le cadre de **l'exécution d'une mission d'intérêt public** au sens du e) de l'article 6 du RGPD

Données traitées et durée de conservation

En vertu de l'article L113-12 du Code des Relations entre le Public et l'Administration (CRPA), les données vous concernant ainsi que celles de votre enfant, déjà connues de l'Education Nationale, proviennent :

- pour l'entrée en 6^{ème}, d'AFFELNET 6ème
- pour l'entrée au lycée, d'AFFELNET Lycée

L'identifiant national élève est issu du RNIE (répertoire national des identifiants élèves).

Ces applications sont mises en œuvre par le ministère en charge de l'Éducation nationale.

Les données relatives aux étudiants entrant en section de technicien supérieur et en classes préparatoires aux grandes écoles sont issues de l'application PARCOURSUP, mis en œuvre par le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Les données fiscales nécessaires à l'étude des demandes de bourse sont issues du système d'information de la direction générale des finances publiques, en application du II de l'article 114-8 du CRPA.

L'ensemble des données est conservé jusqu'à l'expiration d'un délai d'un an après la fin de la dernière année scolaire dans un établissement du second degré.

Destinataires des données

Les personnels de l'établissement de votre enfant, ceux des services départementaux de l'Education Nationale et des services académiques, ceux du ministère et ceux des collectivités territoriales (commune, département, région) peuvent accéder à certaines de vos données, dans la limite de ce qui est nécessaire à leurs missions.

Quels sont vos droits et comment les exercer ?

Vous pouvez exercer vos droits d'accès, de rectification, de limitation définis par les articles 15, 16 et 18 du RGPD, ainsi que ceux prévus à l'article 85 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés auprès du chef d'établissement.

Pour l'exercice de votre droit d'opposition, défini par l'article 21 du RGPD, vous pouvez adresser votre demande au ministère, par courriel, à cette adresse : dgesco.protection-donnees@education.gouv.fr

Ce droit d'opposition ne s'applique pas pour la collecte et le traitement de données nécessaires aux fins de contrôle de l'obligation d'instruction.

Pour exercer vos droits ou pour toute question sur le traitement de vos données, vous pouvez contacter le délégué à la protection des données du ministère :

- par courriel, à dpd@education.gouv.fr
- au moyen du formulaire de contact en ligne : <http://www.education.gouv.fr/pid33441/nous-contacter.html#RGPD>
- ou par courrier postal, à : *Ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse*
À l'attention du délégué à la protection des données (DPD)
110, rue de Grenelle
75357 Paris Cedex 07

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits ne sont pas respectés ou que le traitement n'est pas conforme aux règles de protection des données, vous pouvez adresser une réclamation auprès de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL) :

- au moyen du formulaire de contact en ligne : <https://www.cnil.fr/fr/vous-souhaitez-contacter-la-cnil>
- ou par courrier postal, à : *Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés*
3 Place de Fontenoy
TSA 80715
75334 PARIS CEDEX 07.

À l'occasion de ces démarches, il peut vous être demandé de communiquer d'autres informations permettant de prouver votre identité, par exemple la photocopie d'un titre d'identité portant votre signature.

Pour en savoir plus sur SIECLE : www.education.gouv.fr/siecle

Merci de vous assurer de l'accord des autres personnes dont vous fournissez les coordonnées ci-après, et de les informer de l'utilisation qui sera faite par l'établissement de leurs données personnelles.

Professions et catégories socio-professionnelles - Codes à reporter en page 3, « représentants légaux »

Code	Libellé	Code	Libellé
AGRICULTEURS EXPLOITANTS		OUVRIERS	
10	Agriculteurs exploitants	62	Ouvriers qualifiés de type industriel
ARTISANS, COMMERCANTS ET CHEFS D'ENTREPRISE		63	Ouvriers qualifiés de type artisanal
21	Artisans	64	Chauffeurs
22	Commerçants et assimilés	65	Ouvriers qualifiés de la manutention, du magasinage et du transport
23	Chefs d'entreprise de 10 salariés ou plus	67	Ouvriers non qualifiés de type industriel
CADRES ET PROFESSIONS INTELLECTUELLES		68	Ouvriers non qualifiés de type artisanal
31	Professions libérales	69	Ouvriers agricoles
33	Cadres de la fonction publique	RETRAITES	
34	Professeurs, professions scientifiques	71	Retraités agriculteurs exploitants
35	Professions de l'information, des arts et des spectacles	72	Retraités artisans, commerçants, chefs d'entreprise
37	Cadres administratifs et commerciaux d'entreprise	74	Anciens cadres
38	Ingénieurs et cadres techniques d'entreprise	75	Anciennes professions intermédiaires
PROFESSIONS INTERMEDIAIRES		77	Anciens employés
42	Professeurs des écoles, instituteurs et assimilés	78	Anciens ouvriers
43	Professions intermédiaires de la santé et du travail social	PERSONNES SANS ACTIVITE PROFESSIONNELLE	
44	Clergé, religieux	81	Chômeurs n'ayant jamais travaillé
45	Professions intermédiaires administratives de la fonction publique	83	Militaires du contingent
46	Professions intermédiaires administratives commerciales en entreprise	84	Elèves, étudiants
47	Techniciens	85	Personnes sans activité professionnelle < 60 ans (sauf retraités)
48	Contremaîtres, agents de maîtrise	86	Personnes sans activité professionnelle >= 60 ans (sauf retraités)
EMPLOYES			
52	Employés civils et agents de service de la fonction publique		
53	Policiers et militaires		
54	Employés administratifs d'entreprise		
55	Employés de commerce		
56	Personnels des services directs aux particuliers		

SAVEZ-VOUS QUE VOUS POUVEZ DEMANDER L'ÉTUDE AUTOMATIQUE DE VOTRE DROIT À BOURSE DÈS L'INSCRIPTION DE VOTRE ENFANT ?

JE PEUX FAIRE CETTE DEMANDE SI...

J'ai la **charge effective et permanente** de l'enfant que j'inscris (nourriture, logement, habillement) et je déclare cet enfant à charge fiscale.

QUELS SONT LES AVANTAGES ?

- ✓ Je n'aurai pas besoin de déposer une demande de bourse à la rentrée scolaire.
- ✓ Mon droit à bourse sera étudié automatiquement à **chaque rentrée scolaire**, sans avoir de démarche à réaliser.
- ✓ Je pourrai **retirer mon consentement** à tout moment si je le souhaite.

Dans ce cas, je devrai déposer une demande de bourse à chaque rentrée scolaire, par le service en ligne Bourses ou par le formulaire papier.

COMMENT FAIRE CETTE DEMANDE ?

Je peux demander l'étude automatique de mon droit à bourse quand **j'inscris ou réinscris mon enfant** dans un collège ou un lycée public en ligne sur teleservices.education.gouv.fr ou par la fiche de renseignements papier fournie par l'établissement.

QUELLES INFORMATIONS SONT NÉCESSAIRES ?

- ✓ Je donne **mon consentement** à l'étude automatique du droit à bourse.
- ✓ Je renseigne **les données d'état civil** nécessaires (nom, prénoms, date et lieu de naissance).
Il est important de renseigner attentivement toutes les données d'état civil : les nom et prénoms doivent correspondre à ceux figurant sur l'avis d'imposition pour permettre la récupération des données fiscales.
- ✓ Si je suis en concubinage (c'est-à-dire que je vis en couple sous le même toit sans être ni marié ni pacsé), je renseigne les données d'état civil de **mon concubin ou ma concubine** (nom, prénoms, date et lieu de naissance).

Pour plus d'informations : <https://www.education.gouv.fr/les-bourses-de-college-et-de-lycee-326728>

FICHE ADMINISTRATIVE A COMPLETER

Année scolaire : 2026-2027

Les champs suivis d'un astérisque (*) sont obligatoires.

IDENTITÉ DE L'ÉLÈVENom de famille* (1) : Sexe* : F M

Nom d'usage (2) : Né(e) le* : __/__/__

Prénom 1* (3) : Prénom 2 : Prénom 3 :

Pays de naissance* : Département de naissance* (4) : __ __

Commune de naissance* (4) : Nationalité* :

L'élève habite* (5) : Chez.....

Ou possède sa propre adresse

Code postal : __ __ __ __ Commune :

Pays : @ Courriel :

☎ Domicile : ☎ Travail : ☎ Mobile :

(1) Nom de famille : nom de naissance, obligatoire

(2) Nom d'usage : à compléter si différent du nom de famille, par ex. nom d'époux/épouse

(3) Prénoms : dans l'ordre de l'état civil

(4) Département (ex : 075) et commune de naissance : pour les élèves nés en France

(5) L'élève habite : n'indiquer qu'un seul responsable parmi les représentants légaux ou la personne en charge, même si l'élève habite chez ses deux parents, ensemble ou séparément ; sinon indiquer la propre adresse de l'élève

REPRÉSENTANTS LÉGAUXUn *représentant légal* détient l'autorité parentale sur l'élève mineur soit par nature (parents), soit sur décision de justice. Il peut accomplir tous les actes relatifs à la scolarité de l'élève.Lien avec l'élève* : A contacter en priorité :

Ce lien est à choisir parmi : mère, père, ascendant (grand-parent), fratrie (sœur, frère), autre membre de la famille (oncle, tante, cousin, etc.), tuteur, élève lui-même (pour les élèves majeurs), Aide Sociale à l'Enfance, éducateur, assistant familial, autre lien (ex. : beau-parent).

Nom de famille* : Civilité* : Mme M.

Nom d'usage : Prénom* :

Profession ou catégorie socio-professionnelle* : __ __ (pour déterminer le code correspondant à votre situation, voir page 2)

Adresse* :

Code postal* : __ __ __ __ Commune* :

Pays* : @ Courriel :

☎ Domicile : ☎ Travail : ☎ Mobile :

J'accepte de transmettre mes adresse et courriel aux associations de parents d'élèves : de recevoir des SMS : Lien avec l'élève* : A contacter en priorité : Nom de famille* : Civilité* : Mme M.

Nom d'usage : Prénom* :

Profession ou catégorie socio-professionnelle* : __ __ (pour déterminer le code correspondant à votre situation, voir page 2)

Adresse* :

Code postal* : __ __ __ __ Commune* :

Pays* : @ Courriel :

☎ Domicile : ☎ Travail : ☎ Mobile :

J'accepte de transmettre mes adresse et courriel aux associations de parents d'élèves : de recevoir des SMS :

PERSONNE EN CHARGE DE L'ÉLÈVEA contacter en priorité :

La *personne en charge*, lorsqu'elle existe, est différente des représentants légaux de la page précédente : elle n'a pas l'autorité parentale sur l'élève mineur, elle héberge l'élève sur décision de justice ou avec l'accord des parents, et elle est responsable de l'obligation scolaire.

Lien avec l'élève* : Civilité* : Mme M.

Nom de famille* :

Nom d'usage : Prénom* :

Adresse* :

Code postal* : _ _ _ _ _ Commune* :

Pays* : @ Courriel :

☎ Domicile : ☎ Travail : ☎ Mobile :

J'accepte de transmettre mes adresse et courriel aux associations de parents d'élèves : de recevoir des SMS : **AUTRE PERSONNE À CONTACTER**Lien avec l'élève* : Civilité* : Mme M.

Nom de famille* :

Nom d'usage : Prénom* :

☎ Domicile : ☎ Travail : ☎ Mobile :

J'accepte de recevoir des SMS : **Responsable qui paie les frais scolaires**

NOM PRÉNOM

Responsable qui perçoit les aides de l'éducation nationale

NOM PRÉNOM

ÉTUDE AUTOMATIQUE DU DROIT À BOURSE

Si vous avez la charge de l'enfant que vous inscrivez (nourriture, logement, habillement), nous pouvons étudier si vous avez **droit à une bourse pour son année scolaire**. Pour cela, remplissez les informations ci-dessous : les personnes en charge de votre dossier pourront alors récupérer automatiquement votre situation fiscale. Ainsi, vous n'aurez pas besoin de faire une demande de bourse à la rentrée et vous obtiendrez une réponse au cours du **premier trimestre de l'année scolaire**.

Si nous avons besoin d'informations complémentaires, nous vous contacterons.

 Oui, j'accepte l'étude automatique de mon droit à bourse Non, je refuse**Vous-même :**

Nom de famille* (1) :

Nom d'usage (2) :

Prénom 1* (3) : Prénom 2 : Prénom 3 :

Date de naissance* : _ _ / _ _ / _ _ _ _ Pays de naissance* :

Département de naissance* (4) : _ _ _ Commune de naissance* (4) :

Vivez-vous en couple, sous le même toit, sans être ni marié(e) ni pacsé(e) (concubinage) ? Oui Non

Si oui, complétez la partie ci-dessous pour votre concubin(e) : votre concubin(e) paye ses impôts séparément, et pour l'étude du droit à bourse, il est nécessaire de récupérer également sa situation fiscale. Son accord est donc indispensable pour cette démarche.

Nom de famille de votre concubin(e)* (1) : Sa civilité* : Mme M.

Son nom d'usage (2) :

Son prénom 1* (3) : Son prénom 2 : Son prénom 3 :

Sa date de naissance* : _ _ / _ _ / _ _ _ _ Son pays de naissance* :

Son département de naissance* (4) : _ _ _ Sa commune de naissance* (4) :

(1) Nom de famille : nom de naissance, obligatoire (2) Nom d'usage : à compléter si différent du nom de famille, par ex. nom d'époux/épouse

(3) Prénoms : dans l'ordre de l'état civil (4) Département (ex : 075) et commune de naissance : à compléter si vous êtes nés en France

Je certifie l'exactitude des informations renseignées ci-dessus.

Date : _ _ / _ _ / _ _ _ _ Signatures des représentants légaux

--

Fiche pédagogique

Inscription en PREMIÈRE GÉNÉRALE

Année scolaire 2026-2027

IDENTITÉ DE L'ÉLÈVE

Nom : Prénom :
 Etablissement précédent :

ÉLÉMENTS PÉDAGOGIQUES

⚠ Attention : Ce choix à l'entrée en 1^{ère} détermine obligatoirement le choix pour le Bac.

Langue vivante A : Anglais Allemand Espagnol Italien

Langue vivante B : Anglais Allemand Espagnol Italien

⚠ Attention : Le choix d'un enseignement optionnel vaut engagement sur l'année scolaire complète.

OPTION EURO

La DNL sera déterminée par l'établissement en fonction des possibilités d'organisation.

EURO ANGLAIS (Enseignement Scientifique ou Hist Géo) **EURO ESPAGNOL** (Hist Géo)

Si c'est une nouvelle candidature, joindre les bulletins de l'année 2025-2026 et une lettre de motivation.

Confirmation avant le 15 juillet, sous réserve de places disponibles.

OPTION DISPOSITIFS SPORTIFS (non cumulable avec option EURO)

J'étais inscrit(e) dans un dispositif sportif en 2025-2026 et je souhaite poursuivre :

Option EPS foot féminin rugby natation aéroplaneur

Pour une nouvelle candidature en option EPS, joindre les bulletins de l'année 2025-2026 et une lettre de motivation.

Confirmation avant le 15 juillet, sous réserve de places disponibles.

LES 3 ENSEIGNEMENTS DE SPÉCIALITÉ CHOISIS LORS DES VŒUX D'ORIENTATION (cocher les 3 spécialités choisies)

- Histoire Géographie, géopolitique et sciences politiques
 - Humanités, littérature et philosophie *
 - Mathématiques
 - Physique Chimie *
 - Sciences Economiques et Sociales
 - Sciences de l'Ingénieur
 - Sciences de la Vie et de la Terre *
 - Langues, littérature et cultures étrangères Anglais (MONDE CONTEMPORAIN) *
 - OU**
 - Langues, littérature et cultures étrangères Anglais (LITTÉRATURE) *
 - (**LITTÉRATURE : je sais qu'en terminale en fonction du nombre d'élèves, il pourrait n'y avoir que Monde contemporain**)
- *Certaines combinaisons incluant exclusivement des spécialités avec astérisques *, peuvent, dans de très rares cas, ne pas être compatibles. Nous vous contacterons rapidement dans ce cas**

AMÉNAGEMENTS

Aménagement aux examens pour situation de handicap : Oui Non

Votre enfant a-t-il bénéficié précédemment d'un

Projet personnel de scolarité (PPS) : Oui en 2025-2026 Non

Projet d'accueil individualisé (PAI) : Oui en 2025-2026 Non

Projet d'accompagnement personnalisé (PAP) : Oui en 2025-2026 Non

Programme personnalisé de réussite éducative (PPRE) : Oui en 2025-2026 Non

SIGNATURES

Signatures des responsables légaux :

Date :

Nom : Signature :

Nom : Signature :

Signature de l'élève :

Date :

Signature :

Fiche pédagogique

Inscription en PREMIÈRE TECHNOLOGIQUE

Année scolaire 2026-2027

IDENTITÉ DE L'ÉLÈVE

Nom : Prénom :

Etablissement précédent :

PREMIÈRE STMG

Langue LVA
Anglais (obligatoire)

Langue LVB
 Allemand Espagnol Italien

⚠ Attention : Le choix d'un enseignement optionnel vaut engagement sur l'année scolaire complète.

OPTION EURO

EURO ANGLAIS

EURO ESPAGNOL

*Si c'est une nouvelle candidature, joindre les bulletins de l'année 2025-2026 et une lettre de motivation
Confirmation avant le 15 juillet, sous réserve de places disponibles.*

OPTION DISPOSITIFS SPORTIFS (non cumulable avec option EURO)

J'étais inscrit(e) dans un dispositif sportif en 2025-2026 et je souhaite poursuivre :

Option EPS foot féminin rugby natation aéroplaneur

*Pour une nouvelle candidature en option EPS, joindre les bulletins de l'année 2025-2026 et une lettre de motivation.
Confirmation avant le 15 juillet, sous réserve de places disponibles.*

PREMIÈRE STI2D

Langue LVA
Anglais (obligatoire)

Langue LVB
 Allemand Espagnol Italien

⚠ Attention : Le choix d'un enseignement optionnel vaut engagement sur l'année scolaire complète.

OPTION EURO ANGLAIS

*Si c'est une nouvelle candidature, joindre les bulletins de l'année 2025-2026 et une lettre de motivation
Confirmation avant le 15 juillet, sous réserve de places disponibles.*

OPTION DISPOSITIFS SPORTIFS (non cumulable avec option EURO)

J'étais inscrit(e) dans un dispositif sportif en 2025-2026 et je souhaite poursuivre :

Option EPS foot féminin rugby natation aéroplaneur

*Pour une nouvelle candidature en option EPS, joindre les bulletins de l'année 2025-2026 et une lettre de motivation
Confirmation avant le 15 juillet, sous réserve de places disponibles.*

AMÉNAGEMENTS

Aménagement aux examens pour situation de handicap : Oui Non

Votre enfant a-t-il bénéficié précédemment d'un

Projet personnel de scolarité (PPS) : Oui en 2025-2026 Non

Projet d'accueil individualisé (PAI) : Oui en 2025-2026 Non

Projet d'accompagnement personnalisé (PAP) : Oui en 2025-2026 Non

Programme personnalisé de réussite éducative (PPRE) : Oui en 2025-2026 Non

SIGNATURES

Signatures des responsables légaux :

Date :

Nom : Signature :

Nom : Signature :

Signature de l'élève :

Date :

Signature :

Fiche Financière 2026-2027

Destinée aux services Financiers

Merci de compléter ce document en majuscules, lisiblement.

L'élève

Nom : Prénom : Date de naissance :

Responsable financier

Nom : Prénom : Date de naissance :
.....

Pièce à fournir obligatoirement quel que soit le régime de l'élève

**RIB DE BANQUE du responsable financier
A COLLER ICI**

(qui servira aux versements éventuels aux familles tels que les bourses, les remboursements de frais de stages, les trop-perçus liés aux voyages scolaires, à la demi-pension, etc...)



Pour les élèves boursiers le RIB doit-être au nom du demandeur



Les **élèves internes de seconde** qui souhaitent adhérer au prélèvement mensuel peuvent demander le formulaire de mandat de prélèvement lors des chaines d'inscription.

Nom élève : Prénom : Classe à la rentrée 2026 :

Carte PASS'Région jeunes

La possession de la carte PASS'Région jeunes est obligatoire. Au lycée, la carte permet d'accéder à l'établissement, au service de restauration et au prêt des manuels. Chaque année, nous devons revalider la carte PASS'Région jeunes, merci d'indiquer le numéro de carte (imprimée sur la carte) ou le numéro de dossier si vous n'avez pas encore reçu la carte.

N° Carte pass région (ou numéro de dossier) :

Autorisation de sortie (pour les élèves mineurs)

En cas de rupture de l'emploi du temps officiel des classes : heures libres, absences de professeurs prévues ou non prévues, l'établissement assurera toujours un accueil des élèves et étudiants dans les salles de permanence, au foyer, au CDI.

Néanmoins, dans le cadre de leur apprentissage de l'autodiscipline et de l'autonomie, les élèves et étudiants peuvent sortir de l'établissement, avec l'autorisation remplie ci-dessous s'ils sont mineurs.

J' **autorise** mon enfant à sortir de l'établissement en cas de rupture prévue ou impévue de l'emploi du temps de sa classe :

OUI NON Non concerné (majeur)

Ambassadeur pHare (Les élèves ambassadeurs de la lutte contre le harcèlement sont formés dans le 2d degré dans le cadre du programme pHARE et interviennent dans les lycées, les collèges ou les écoles afin de sensibiliser les élèves au harcèlement.)

Mon enfant a été ambassadeur pHare : NON OUI dans quel établissement :

Conseil de Vie Lycéenne Les élèves élus au **CVL** sont **les représentants des élèves** et participent à la vie de leur établissement en exprimant l'avis des élèves et en faisant des propositions pour améliorer les conditions de vie des élèves dans leur lycée.

Mon enfant était élu au **CVC** (Conseil de la vie Collégienne) dans son collège : NON OUI

Pour suivre la vie du lycée Monge : **INSTA DU LYCEE MONGE : MONGE_OFFICIEL**

Autorisation droit à l'image, d'enregistrement sonore et vidéo

La présente demande est destinée à recueillir le consentement et les autorisations nécessaires dans le cadre de la gestion administrative (trombinoscope...) et des autres usages internes à l'établissement (pas de publication sur l'internet, sauf si les images ne permettent pas d'identifier les élèves).

Autorise	Finalité/support	Durée	Étendue de la diffusion
<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	Gestion administrative Logiciel de vie scolaire (Pronote)	Année scolaire	Personnels administratifs, équipe pédagogique, vie scolaire
<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	Usages internes Réseau interne de l'établissement /ENT	2026-2027	Personnels administratifs, équipe pédagogique, vie scolaire, élèves de l'établissement

Cette autorisation est donnée à titre gracieux pour la gestion administrative du dossier de mon enfant, pour les activités scolaires internes à l'établissement.

SIGNATURES

Le **règlement intérieur** (et ses annexes) est disponible sur le site internet du lycée, et figure sur le carnet de correspondance remis en début d'année. Il fixe notamment les droits et les devoirs de l'ensemble de la communauté éducative et de ses usagers. Nous vous invitons à en prendre connaissance. L'inscription au lycée Monge vaut acceptation de celui-ci.

Signatures des responsables légaux Date :2026

Nom : Signature :

Nom : Signature :

Signature de l'élève : Date :2026

Signature :

DEMANDE D'INSCRIPTION A L'INTERNAT

Année scolaire 2026 / 2027

DEMANDE D'INSCRIPTION A L'INTERNAT : OUI NON

ANCIEN INTERNE 2025/2026 au lycée Monge ? : OUI NON

Nom : Prénom : Sexe : M F

CLASSE 2026 / 2027

SECONDE / 1 CAP : PROFESSIONNELLE GENERALE ET TECHNOLOGIQUE

PREMIERE : PROFESSIONNELLE GENERALE STMG STI2D

TERMINALE / T CAP : PROFESSIONNELLE GENERALE STMG STI2D

L'INTERNAT EST RESERVÉ AUX LYCÉENS

Nom et prénom du responsable légal :

Adresse du domicile :

Distance en voiture domicile / lycée :km

Tél portable :

Adresse électronique du responsable légal qui recevra la réponse de la commission internat :
.....@.....

Nom prénom et adresse du responsable légal 2 si différente du légal 1 :

Pour l'année 2026 / 2027, je demande que mon enfant soit interne.

Fait à le / / 2026

Signature d'un responsable légal :

NB : l'adhésion des internes à la MDL (maison des lycéens) est fortement recommandée pour le financement des activités de l'internat.

Informations :

-Une commission se réunira à la fin de la période des inscriptions pour établir la liste des élèves admis à l'internat en fonction des places disponibles. Une réponse vous sera transmise par mail au plus tard le 13/07/26.

-Faute d'une capacité suffisante, certains élèves internes (Filles / Garçons) seront hébergés dans une partie de l'internat localisé au lycée La Cardinière (5 minutes à pied accès direct sans passer par l'espace public),

-Si la capacité maximum est atteinte, les demandes seront mises en liste d'attente.

Nom de l'élève : Prénom :

FORMATION POUR L'ANNEE 2026-2027 : UPE2A 2nde CAP 1ère Tale Enseignement sup.

Date et lieu de naissance : Internat demandé : oui non

Adresse :
.....

N° d'immatriculation de Sécurité Sociale DE L'ELEVE :

↳ Indispensable pour les élèves inscrits en section professionnelle et/ou technologique. Pour les moins de 16 ans, renseignez-vous auprès de votre caisse en précisant que l'élève est dans un lycée professionnel ou technologique.

Centre de Sécurité Sociale (nom et adresse) des parents :

Nom et adresse de l'assurance scolaire :

En cas d'accident, l'établissement s'efforce de prévenir la famille par les moyens les plus rapides :

Responsable 1 : Nom : ☎ Portable :

☎ Travail : Lieu de travail :

Responsable 2 : Nom : ☎ Portable :

☎ Travail : Lieu de travail :

Elève : ☎ Portable :

Autre personne susceptible de vous joindre :

Nom : ☎ Portable :

• En cas d'urgence, un élève accidenté est orienté et transporté par les services de secours d'urgence vers l'hôpital le mieux adapté. La famille est immédiatement avertie par nos soins.

• Un élève mineur ne peut sortir de l'hôpital qu'accompagné de sa famille.

• Les frais éventuels occasionnés pour le retour au lycée sont à la charge de la famille.

Date du dernier vaccin antitétanique (DTP) :

OBLIGATOIRE : PHOTOCOPIE DE LA PAGE DES VACCINS

Observations particulières que vous jugez utiles de porter à la connaissance de l'établissement (Allergies, traitements en cours, précautions particulières à prendre etc....) :

Nom et adresse du médecin traitant :

FICHE INFIRMERIE - URGENCE (suite)

Nom de l'élève : Prénom :

DOCUMENT NON CONFIDENTIEL à remplir par les familles à chaque début d'année scolaire. Si vous souhaitez transmettre des informations confidentielles, vous pouvez le faire sous enveloppe fermée, à l'attention du médecin ou de l'infirmière de l'établissement.

L'élève a-t-il bénéficié durant les années précédentes :

- D'un Projet Personnel de Scolarité (PPS) avec une notification MDPH ? **OUI** **NON**
si oui, merci de fournir le dernier GEVASCO (pour les nouveaux inscrits au lycée)
- D'un projet d'accueil individualisé (PAI) **OUI** **NON**
si oui, merci de fournir un exemplaire de PAI de l'année précédente (pour les nouveaux inscrits au lycée)
- D'un plan d'accompagnement personnalisé (PAP) **OUI** **NON**
si oui, merci de fournir un exemplaire de PAP de l'année précédente (pour les nouveaux inscrits au lycée)
- D'un aménagement d'examen au Diplôme National du Brevet ou du Baccalauréat ? **OUI** **NON**
si oui, merci de fournir la dernière notification d'aménagements d'examens (pour les nouveaux inscrits au lycée)

Le jour de l'inscription, merci de transmettre à l'infirmière scolaire sous pli cacheté les documents des années précédentes (PAI, PPS, PAP et/ou aménagements d'examen). Il est très important de prendre contact dès la rentrée avec le professeur principal afin d'organiser au mieux la continuité des aménagements de la scolarité. Sans les justificatifs, le projet ne pourra pas être pris en compte. En cas de difficulté, nous vous invitons à prendre contact avec l'infirmière scolaire.

Pour les élèves internes

En cas de maladie : La consultation et les frais pharmaceutiques sont à la charge de la famille.

L'élève doit avoir sur lui sa carte vitale ainsi qu'une photocopie de sa carte de mutuelle.

En cas d'hospitalisation (même très courte) : Les parents doivent prendre en charge leur enfant pour la sortie. Conformément au règlement intérieur, tous les médicaments doivent être déposés auprès de l'infirmière qui est seule habilitée à délivrer la posologie quotidienne. En cas de manquement à cette obligation, le lycée se dégage de toute responsabilité.

Autorisation de soins :

J'autorise à se rendre seul(e) en ville avec l'accord du "service Infirmierie" ou du "service Vie scolaire", pour une consultation médicale ou dentaire, en kinésithérapie, en radiologie...

A, le

Signature des responsables légaux



Maison des lycéens

Année 2026/2027

Depuis 2016, la MDL est gérée par les lycéens élus par les adhérents. Tous les adhérents sont invités à l'Assemblée Générale au mois de septembre pour choisir les membres du Bureau de la MDL.

ACTIVITES DE LA MDL : à suivre sur le compte instagram : @mdl_monge

UN CLUB : Club musique,

DES ANIMATIONS : Téléthon, St Valentin, foyer (baby-foot, sports co), bal de fin d'année...

DES PROJETS : soutien aux projets des élèves : Science Fair, Yearbook, les Ruches de Monge, Bien-être et culture au Lycée (distributeur de boissons, abonnement au Dauphiné Libéré...), aide au financement des voyages scolaires ...

ACTIVITES DE L'INTERNAT : des soirées (jeux challenge, fête de Noël), des activités (sortie patinoire, dessin, en fonction des souhaits des internes.

ADHESION : **10 Euros**, par chèque, à l'ordre de la **MDL** du Lycée **MONGE**

Ton adhésion permettra de contribuer aux activités sportives et culturelles au Lycée.

La MDL finance les projets portés par les élèves et investit pour améliorer la vie au Lycée.

***Que tu sois interne ou demi-pensionnaire, tous les élèves en profitent !
T'investir dans la MDL est une première expérience de la vie associative !
Ton aide et ta motivation sont les bienvenues !***

ADHESION A LA MDL

NOM ET PRENOM DE L'ELEVE :

CLASSE 2026-2027 :

Comme tous les adhérents, je serai invité à l'Assemblée Générale de début d'année.

Je souhaite être élu au Bureau de la MDL pour y exercer des responsabilités.

NOM ET PRENOM DU REPRESENTANT LEGAL

MODE DE PAIEMENT :

Merci de régler de préférence par chèque bancaire à l'ordre de la MDL Lycée Monge

Chèque bancaire

(Noter le nom, le prénom de l'élève et la classe d'admission au dos du chèque sans l'agrafer)

Espèces

Par Hello asso



Fonctionnement du restaurant scolaire

Pour les élèves demi-pensionnaires, internes et internes externés

Rentrée 2026

Etabli pour l'ensemble des personnes prenant leurs repas au restaurant scolaire

Le service de restauration du Lycée Monge se présente sous la forme d'un self-service composé de plusieurs îlots de présentation des plats.

Il est proposé aux élèves un choix de menus variés et une formule « express » élaborés sur place par les personnels de l'établissement.

Modalités d'accès au service

Important : Tous les lycéens et les apprentis doivent être en possession de leur PASS'REGION dès la rentrée. Pour connaître toutes les informations sur le PASS'REGION rendez-vous sur le site internet <https://www.auvergnerhonealpes.fr/passregion>

Le passage au self se fait après avoir réservé son repas au plus tard le jour même à 10 h 15, à l'aide du "PASS REGION" que votre enfant doit avoir avec lui pour accéder à l'établissement.

La réservation des repas peut se faire sur plusieurs semaines. Des codes vous seront transmis par mail fin août 2026 pour créditer le compte de demi-pension. Passé un délai d'une semaine, les comptes non approvisionnés seront bloqués.

Deux bornes de réservation se situent **dans le hall à proximité de l'accueil.**

La réservation est **également possible par internet sur PC et Smartphone via un lien présent sur le site internet du lycée.**

En cas d'absence, il est possible d'annuler une réservation le jour même jusqu'à 10h15.

La réservation est mise en œuvre pour limiter la surproduction de repas et ainsi éviter le gaspillage alimentaire.

Tout repas réservé, mais non consommé, sera facturé quel que soit le motif.

En cas de casse, de détérioration ou de perte du **Pass'Région**, l'élève devra en commander un nouveau sur le site <https://www.auvergnerhonealpes.fr/passregion>

Dans l'attente de la réception du nouveau Pass'Région, une carte provisoire ALISE sera remise à l'élève. Si elle n'est pas restituée au service intendance, elle sera facturée au tarif de 5 €.

Horaires d'ouverture du service de restauration

Du lundi matin au vendredi midi :

- 6h45-7h45 : petit-déjeuner pour les internes et les internes externés
- 11h20-13h15 : déjeuner pour les demi-pensionnaires, les internes, les internes externés et les commensaux
- 18h30-19h10 : dîner pour les internes et les internes externés

Le vendredi soir :

- 18h30-19h10 : dîner pour les internes externés uniquement

Tarifs

Déjeuner élèves demi-pensionnaires à compter du 01/01/2026	4,55 €
Dîner post-BAC sur réservation (BTS, prépa TSI)	4.55 €
Forfait internes (année scolaire 2025-2026) à titre indicatif	1884.80 €
Forfait internes-externés (année scolaire 2025-2026) à titre indicatif	1735.40 €

Le forfait d'internat pour les élèves de 2nde, 1^{ère}, terminale comprend le petit-déjeuner, le déjeuner, le dîner et la nuitée.

Le forfait d'interne-externé pour les étudiants CPGE/BTS comprend le petit-déjeuner, le déjeuner et le dîner.

Modalité de règlement

Le repas pour les demi-pensionnaires est débité à la réservation (*un seul repas possible par service par élève*). Le crédit restant apparaît sur la borne. Veillez à ce que la carte de cantine soit approvisionnée ; dans le cas contraire, la réservation du repas ne sera pas possible. Aussi dès que le crédit **atteint 20.00 €**, il est conseillé de recharger le compte restauration de l'élève.

Les chèques sont libellés à l'ordre de l'Agent comptable du Lycée Monge et déposés dans la boîte à lettres située à l'entrée du secrétariat de gestion. Au dos de ceux-ci doivent figurer le **numéro de la carte** ainsi que les nom et prénom de votre enfant. Il est possible, si vous avez deux enfants ou plus scolarisés au lycée, de ne faire qu'un seul chèque et de préciser la répartition du crédit entre chacun d'entre eux.

Il est important de VERIFIER QUE VOUS AVEZ BIEN SIGNÉ VOTRE CHEQUE, sinon il ne pourra pas être encaissé et le compte restauration de votre enfant ne sera pas crédité.



En raison de la fermeture du centre de traitement des chèques de Rennes, à compter d'avril 2027 les chèques bancaires ne seront plus acceptés.

Le paiement en espèces s'effectue uniquement le matin au secrétariat d'intendance (bureau L121), qui remettra en contrepartie un reçu.

Le paiement par C.B pour les demi-pensionnaires à l'aide d'un ordinateur ou un Smartphone via le site internet du lycée Monge (<https://www.lycee-monge.fr/fr/demi-pension-restauration>), rubrique paiement restauration, avec l'identifiant qui sera remis à la rentrée scolaire.

Le paiement par CB pour les internes/internes-externés via <https://educonnect.education.gouv.fr> à l'aide des identifiants remis en début d'année.

Cas particuliers des PAI

Lorsqu'est mis en place un protocole d'accueil individualisé alimentaire, l'élève concerné pourra apporter son repas au lycée. Dans l'attente du déjeuner, le panier repas sera stocké dans un réfrigérateur destiné à cet effet. Au moment du déjeuner, l'élève pourra remettre en température son repas avec le micro-ondes dédié du restaurant scolaire et il sera autorisé à prendre son repas avec ses camarades.

Fonds Social Lycéen (F.S.L.) et Fonds Régional d'Aide à la Restauration (FRAR)

Le Fonds Régional d'Aide à la Restauration et le Fonds Social Lycéen sont attribués à l'établissement par la Région Auvergne Rhône Alpes et par l'Etat. Ces fonds sont destinés à aider de manière ponctuelle les familles. Ces aides aux familles contribuent en priorité au paiement des frais de restauration scolaire mais peuvent également être attribuées pour participer au financement de certaines charges liées à la scolarité de l'élève (voyage, fournitures scolaires, équipement de sport, frais de transport etc...).

1. A qui s'adressent ces fonds sociaux ?

Ils s'adressent principalement aux familles qui rencontrent des difficultés financières liées à un événement particulier (décès, chômage, maladie) et inattendu. Ils ne sont pas uniquement destinés aux familles d'élèves boursiers.

2. Fonctionnement :

Les fonds sociaux sont gérés directement par l'établissement.

La famille qui le souhaite retire un dossier auprès de l'assistante sociale du lycée.

La famille le complète de manière rigoureuse et joint les pièces justificatives demandées puis le retourne à l'assistante sociale du lycée (*les dossiers incomplets ne sont pas étudiés*).

La décision d'attribution ou de non attribution est prise par une commission spéciale, présidée par le chef d'établissement, qui se réunit au moins une fois par trimestre et examine chaque dossier de manière anonyme.

A l'issue de la commission, les familles sont informées par courrier de la décision prise.

L'aide à la restauration créditée sur la carte de l'élève ne peut être remboursée à la famille en fin de scolarité.